



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD  
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -  
M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT  
- M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -  
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G -, M. GILLOT J.P -  
M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER  
- M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN -  
M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN  
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER -  
Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI (pouvoir à Melle MASLOUHI) -  
M. BERTELOOT - M. BRENOT - M. BRESSAND ( pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT -  
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAIT) -  
M. DODET - Mme FLAMENT. - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M.  
PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M.  
JULIEN)

---

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC – Aéroport Dijon Bourgogne –  
Convention de fonctionnement pour 2005**

Depuis 1988, la Communauté de l'agglomération dijonnaise participe aux côtés des partenaires locaux (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or, Ville de Dijon et Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon) au fonctionnement de l'Aéroport Dijon Bourgogne, ce qui s'est traduit par la signature de plusieurs conventions de financement.

La dernière en date, portant sur l'exercice 2004 étant arrivée à échéance, il convient d'examiner les modalités de participation des différentes parties au fonctionnement de l'équipement pour l'année 2005.

Par courriel en date du 30 septembre dernier, la CCI Dijon a fait parvenir au Grand Dijon un projet de convention qui prend en compte les dernières projections financières 2005.

Il est proposé la répartition suivante entre les partenaires :

COLLECTIVITES	%	Participation 2005
Grand Dijon	36,70	330 300 €
Région Bourgogne	20,00	180 000 €
Département Côte d'Or	20,00	180 000 €
CCI Dijon	23,30	209 700 €
Total	100,00	900 000 €

Vu l'avis de la Commission,

#### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- **D'approuver** le projet de convention arrêtant les modalités de participation des partenaires au fonctionnement de l'aéroport pour l'année 2005,
- **De dire** que l'engagement de la Communauté de l'agglomération dijonnaise ne vaut que si l'ensemble des partenaires valide ladite convention sur la base de la répartition ci-contre,
- **D'autoriser** le Président à signer ladite convention,
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 NOV. 2005

Publié le 25 NOV. 2005  
Déposé en Préfecture le



# PROJET

## CONVENTION 2005

ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIJON  
ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AEROPORT DIJON-BOURGOGNE

### PREAMBULE

En 1988, les Collectivités (Conseil Régional Bourgogne, Conseil Général de la Côte-d'Or, District de l'Agglomération Dijonnaise, Ville de Dijon et Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon) ont décidé de relancer l'activité aérienne au départ de DIJON avec la création de lignes aériennes régulières et le développement de l'Aéroport Dijon-Bourgogne, auquel elles ont apporté leur soutien.

Des Conventions de financement traduisant cette volonté ont été ratifiées à plusieurs reprises. La dernière en date, portant sur l'exercice 2004, étant arrivée à échéance, le texte de la nouvelle Convention ci-après a été établi pour l'année 2005.

### ARTICLE 1 – PARTIES

Entre les parties ci-après désignées :

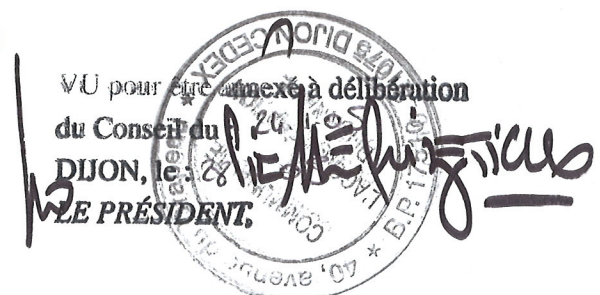
- ◆ Grand Dijon, représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du .....
- ◆ Conseil Régional de Bourgogne, représenté par son Président, agissant es-qualité,
- ◆ Conseil Général de la Côte-d'Or, représenté par son Président, agissant es-qualité,
- ◆ Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, représentée par son Président, agissant es-qualité,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 NOV. 2005



## **ARTICLE 2 – OBJET**

La présente Convention définit les modalités de participation des différentes parties susnommées à l'équilibre du fonctionnement de l'Aéroport Dijon-Bourgogne, dont le gestionnaire est la Chambre de Commerce et d'Industrie de DIJON.

## **ARTICLE 3 – ROLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

- ♦ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon occupe une partie de l'aérodrome de Dijon-Longvic depuis Juillet 1972 au titre d'Arrêtés d'Occupation Temporaire successifs, puis d'une Convention de Concession conclue avec l'Etat pour une durée de trois années à compter du 5 mai 2002, date de sa publication au Journal Officiel, en cours de prorogation jusqu'au 31 décembre 2005.

Les missions et obligations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon sont décrites :

- dans le texte de la Convention de Concession,
- dans le Cahier des Charges type applicable aux concessions aéroportuaires,
- dans le protocole entre la Direction Générale de l'Aviation Civile et la Base Aérienne 102,
- dans la Convention entre le concessionnaire et la Base Aérienne 102.

Les modalités de fonctionnement et les services proposés par l'Aéroport Dijon Bourgogne sont décrits en Annexe 1 « Aéroport Dijon-Bourgogne – Fonctionnement-Services ».

- ♦ En sa qualité de gestionnaire de l'Aéroport, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon :
  - perçoit les participations financières des autres parties,
  - rend compte de ses actions aux autres parties dans le cadre de la structure de concertation définie à l'Article 6,
  - adresse aux co-signataires de la présente Convention un bilan sur la fréquentation de la plate-forme aéroportuaire et des trafics hors lignes régulières, ainsi que le recensement des problèmes ou anomalies constatés,
  - soumet aux différents partenaires un bilan global de l'activité aérienne, comportant notamment le compte de résultat de l'année, complété d'une ventilation de frais généraux de l'exercice, ainsi que le compte de résultat prévisionnel de l'année à venir.

#### **ARTICLE 4 – PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Les participations financières définies en annexe 2 découlent du budget rectificatif de l'aéroport exercice 2005 (annexe 3). Elles sont versées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon par les Collectivités signataires.

Leur versement interviendra sur demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon en une fois, dans les 45 jours suivant la présentation de la facture.

#### **ARTICLE 5 – DUREE – DENONCIATION - RESILIATION**

La présente Convention est conclue pour l'année 2005.

Avant que la Convention n'arrive à son terme, il peut y être mis fin d'un commun accord des parties.

En cas de non observation par l'une des parties de l'une quelconque des clauses de la présente Convention, il appartient à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, sur son initiative ou à la demande formelle de l'une des parties, de réunir pour examen de la situation le Comité des Elus, comme prévu à l'Article 6, dans un délai de 15 jours après constatation du manquement.

#### **ARTICLE 6 – STRUCTURE DE CONCERTATION**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon informe les autres parties signataires et recueille leurs avis sur tous les problèmes relatifs au fonctionnement de l'Aéroport faisant l'objet de la présente Convention, par le biais du Comité des Elus de l'Aéroport Dijon-Bourgogne, composé des Présidents de chacune des parties ou d'un de ses membres élus, spécialement mandaté par son Président.

La Ville de Dijon, représentée par son Maire ou un de ses élus spécialement mandaté par celui-ci, est associée à la structure de concertation et y sera régulièrement convoquée.

Ce Comité se réunit en tant que de besoin à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon ou sur la demande formelle de l'une des parties.

#### **ARTICLE 7 – MODIFICATION**

Toute modification aux termes de la présente Convention ou de ses annexes fera l'objet d'un Avenant entre toutes les parties.

## **ARTICLE 8 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

Les parties conviennent qu'en cas de désaccord tous les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention seront soumis pour conciliation au Président du Tribunal Administratif de DIJON. A défaut de conciliation, les litiges seront soumis à ce même Tribunal.

## **ARTICLE 9 – FORMALITES**

Les présentes Collectivités publiques délèguent au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon l'exécution des formalités de transmission au représentant de l'Etat de la présente Convention, dûment signée par l'ensemble des parties, ainsi que sa notification aux signataires.

Fait à DIJON, le

en 5 exemplaires originaux.

Le Président  
Du Grand Dijon

Le Président du Conseil  
Régional de Bourgogne

Le Président  
du Conseil Général  
de la Côte-d'Or,

Le Président  
de la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Dijon,

---

---

## **AEROPORT DIJON BOURGOGNE**

### **FONCTIONNEMENT - SERVICES**

---

---

### **FONCTIONNEMENT**

- ◆ Horaires d'ouverture : les amplitudes horaires minimales sont fixées à 14 heures du Lundi au Vendredi, 9 Heures les Samedis, Dimanches et jours fériés. Elles doivent être compatibles avec les impératifs d'accueil et d'information des usagers.
- ◆ Capacité d'accueil de l'Aérogare : 350 personnes.
- ◆ Personnel : mise à disposition d'un personnel apte, qualitativement et quantitativement, à satisfaire aux besoins de la clientèle et à valoriser l'image de l'Aéroport.

### **SERVICES**

- ◆ Informations – Réservations
- ◆ DOUANE – POLICE :
  - Préavis de 2 Heures aux horaires ATS
  - Week-ends et jours fériés : préavis à déposer au plus tard le Vendredi à 17 H.
- ◆ Locations de voitures
- ◆ Taxis (sur demande)
- ◆ Parking voitures gratuit
- ◆ Téléphone - Telex - Fax
- ◆ Panneaux, vitrines, podium d'exposition

=====

**PARTICIPATIONS FINANCIERES**  
**PREVISIONNELLES DES COLLECTIVITES**  
**EN 2005 (€)**

=====

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>%</b>	<b>2005</b>
Communauté de l'Agglomération Dijonnaise	36.70	330 300
Conseil Régional de Bourgogne	20.00	180 000
Conseil Général de la Côte-d'Or	20.00	180 000
CCI Dijon	23.30	209 700
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>900 000</b>



NATURE	BUDGET EXECUTE 2004 (B)	BUDGET RECTIFICATIF EXERCICE 2005				OBSERVATIONS
		BUDGET PRIMITIF 2005 (C)	BUDGET RECTIFICATIF AG 17/05/05 2005	ACTIONS CORRECTIVES 2005 (D)	BUDGET RECTIFICATIF 2005 (E)	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT						
ELEMENTS D'AUGMENTATION DE LA CAF						
VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	291 672,66	182 000	105 000	3 000	108 000	
BENEFICE DE L'EXERCICE						
SOUS-TOTAL (A)	291 672,66	182 000	105 000	3 000	108 000	
ELEMENTS DE DIMINUTION DE LA CAF						
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIFS						
QUOTE-PART SUBV.INVEST.VIREE RESULTAT EXERCICE	2 745,90	23 000	3 000		3 000	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 828,55	46 000	2 000		2 000	
PERTE DE L'EXERCICE	2 289,30					
SOUS-TOTAL (B)	7 863,75	69 000	5 000		5 000	
<b>TOTAL CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (A - B)</b>	<b>283 808,91</b>	<b>113 000</b>	<b>100 000</b>	<b>3 000</b>	<b>103 000</b>	
OPERATIONS EN CAPITAL : DEPENSES						
ACQUISITIONS D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3 835,54		15 000		15 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
REMBOURSEMENT EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINAN.	85 217,52	44 000	88 000		88 000	
OPERATIONS EN CAPITAL INTERSERVICES	80,28					
AUGMENTATION DES STOCKS ET EN COURS						
<b>EXCEDENT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>194 675,57</b>	<b>69 000</b>		<b>3 000</b>		
TOTAL GENERAL	283 808,91	113 000	103 000	3 000	103 000	
OPERATIONS EN CAPITAL : RECETTES						
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE						
CESSIONS (OU REDUCTIONS) D'ELEMENTS DE L'ACTIF						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	283 808,91	113 000	100 000	3 000	103 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
AUGMENTATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES						
FONDS COLLECTES AU TITRE DE LA P.E.E.C.						
EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES						
OPERATIONS EN CAPITAL INTERSERVICES						
DIMINUTION DES STOCKS ET EN COURS						
<b>DEFICIT BUDGETAIRE GLOBAL DE L'EXERCICE</b>			<b>3 000</b>			
TOTAL GENERAL	283 808,91	113 000	103 000	3 000	103 000	

BUDGET RECTIFICATIF EXERCICE 2005  
ASSEMBLEE GENERALE DU 26/09/05

SERVICE BUDGETAIRE : AEROPORT

NATURE	BUDGET EXECUTE 2004 (B)	BUDGET RECTIFICATIF EXERCICE 2005				OBSERVATIONS
		BUDGET PRIMITIF 2005 (C)	BUDGET RECTIFICATIF AG 17/05/05 2005	ACTIONS CORREC- TIVES 2005 (D)	BUDGET RECTIFICATIF 2005 (E)	
CHARGES						
PARTS CONTRIBUTIVES C.R.C.I. & A.C.F.C.I.	439 505,10	211 000	453 000	117 000	570 000	dont 90 K€ pour l'étude Renaissance
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	36 608,54	27 000	36 000		36 000	
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES.	443 702,50	330 000	400 000		400 000	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	230 040,90	123 000	208 000		208 000	
CHARGES SOCIALES	273 366,66	67 000	105 000	3 000	108 000	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 878,88	1 000	1 000		1 000	
AUTRES CHARGES						
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES	16 202,81	18 000	10 000		10 000	
CHARGES FINANCIERES	19 771,00	117 000	2 000		2 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
TOTAL DES CHARGES	1 462 076,39	893 000	1 215 000	120 000	1 335 000	
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>						
TOTAL GENERAL	1 462 076,39	893 000	1 215 000	120 000	1 335 000	
PRODUITS						
IMPOS.ADDIT.TAXE PROFESSIONNELLE (C.C.I.)	472 295,79	114 000	385 000	-30 000	355 000	
IMPOS.ADDIT.TAXE PROFESSIONNELLE (CRGI-ACFCI)	752 825,00	545 000	635 000	130 000	765 000	soit 690 K€ participation des collectivités et 75 K€ de FIATA
PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	2 828,55	46 000	2 000		2 000	
RESS.ORIGINE PUBLIQUE & SUBVENT.EXPLOITATION	1 883,99					
REPRISES/PROV.(& AMORT.) TRANSFERT CHARGES	227 175,00	165 000	190 000	20 000	210 000	participation de la CCI Dijon
AUTRES PRODUITS	32,86					
CONTRIBUTIONS RECUES DES SERVICES	2 745,90	23 000	3 000		3 000	
PRODUITS FINANCIERS						
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
TOTAL DES PRODUITS	1 459 787,09	893 000	1 215 000	120 000	1 335 000	
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>						
TOTAL GENERAL	1 462 076,39	893 000	1 215 000	120 000	1 335 000	